

L 3.11

M2

123

FABRICE HAMELIN

6^e RÉGIMENT
DU GÉNIE

lavauzelle





Loose

Conception de la couverture par les lauréates au concours :

M^{lle} Houang Thu Luyen

M^{lle} Bayot Adeline

de l'Ecole des Beaux-Arts d'Angers.

Légendes pages de garde : Aquarelles peintes par A. Rosenberg.

Début : « Un régiment, une ville de qualité ».

Fin : « Une tradition, l'intervention extérieure ».

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa premier de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

© Charles-Lavauzelle - 1998

024302320

L

355

Fabrice HAMELIN



6^e RÉGIMENT DU GÉNIE

72

2000-9320

+ Jaquette

lavauzelle

DL-11 02 1999 06125



6^e REGIMENT
DU GENIE

Le colonel

Le mot du Chef de Corps

Angers, le 3 novembre 1998

Sapeurs, voici votre livre : « **Un régiment, une ville de qualité** ».

L'histoire du 6^e Régiment du Génie d'Angers, c'est l'histoire de ses hommes, des pontonniers aux sapeurs-démineurs, qui marquèrent pendant plus d'un siècle leur passage de Majunga à Sarajevo par leur abnégation, leur courage, leur générosité. C'est l'histoire de ses hommes de qualité dans une ville de qualité qui s'engagèrent au profit des populations. C'est l'histoire d'une intégration récente au sein des troupes de marine pour y cultiver un état d'esprit, une manière d'être et un style de vie qui font notre valeur.

A l'aube du XXI^e siècle, fiers de cette richesse, il nous appartient de fixer cette histoire, celle d'un régiment attaché à sa ville en restant fidèle à notre devise :

« **Je continuerai** ».

Le colonel Jean-François **GROS**,
49^e Chef de Corps





Le mot du Maire

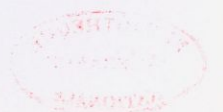
6^e REGIMENT DU GENIE « UN REGIMENT, UNE VILLE DE QUALITE »

Angers s'enorgueillit d'accueillir sur son territoire une forte population militaire ainsi que de nombreux personnels civils de la défense. Par le nom et par la réputation, aucun des établissements militaires angevins n'est inconnu et parmi eux, le 6^e Régiment du Génie occupe une place privilégiée dans le cœur des habitants.

En effet, le 6^e Régiment du Génie est présent dans la ville depuis plus d'un siècle. Recrutant ses personnels dans l'Ouest de la France, son histoire est intimement liée à celle de la ville et de sa région, dans laquelle il est profondément ancré. Il en partage les joies et les épreuves. Son drapeau a entraîné cinq générations d'Angevins au service de la France.

Je suis heureux et fier de préfacer aujourd'hui l'ouvrage « Un régiment, une ville de qualité ». Il nous fait emprunter, pas à pas, les chemins suivis par les Sapeurs, depuis 1894 jusqu'à nos jours, et met remarquablement en valeur, les liens tissés au fil du temps entre le « 6 » et la ville, qui aboutissent à son enracinement actuel.

Jean-Claude **ANTONINI**,
Maire d'Angers



Introduction

Le 6^e Régiment du Génie est formé à Angers, le 1^{er} octobre 1894. Moins d'un an après sa création, il prend part à l'expédition de Madagascar. Ainsi naît une vocation outre-mer qui n'est pas démentie jusqu'à la seconde guerre mondiale. Mise en sommeil au lendemain de la victoire des alliés, il semble qu'elle appartienne désormais à l'histoire. Le régiment, au-delà de ses nombreuses restructurations, se consacre plus particulièrement à l'instruction des sapeurs.

La vocation initiale du régiment renaît pourtant au milieu des années 80 et l'intervention extérieure peut aujourd'hui être considérée comme un de ses traits les plus caractéristiques. De 1992 à 1997, il écrit ainsi, à Sarajevo, une des plus belles pages de son histoire.

Cet engagement qui conduit les hommes du 6^e Régiment du Génie sur la plupart des terrains où opère l'armée française, n'empêche pas l'enracinement du régiment dans la garnison qui l'a vu naître. Les occasions pour que les liens tissés se resserrent ne manquent pas et, sur de nombreux points, l'histoire du régiment finit aussi par se confondre avec celle de la ville d'Angers.

ERRATUM

Page 99 - Colonne de gauche fin du 1er paragraphe

Au lieu de :

Après la libération de Verdun, sa défense.

Lire :

Après le retour aux positions de 1916, c'est au 11^e bataillon que revient la charge de réorganiser la défense de Verdun.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 551

LECTURE 1

THE CLASSICAL LIMIT OF QUANTUM MECHANICS

1.1

THE CLASSICAL LIMIT OF QUANTUM MECHANICS

THE CLASSICAL LIMIT OF QUANTUM MECHANICS

THE CLASSICAL LIMIT OF QUANTUM MECHANICS

Première partie

LE RÉGIMENT D'ANGERS

En 1894, les Angevins n'attendent pas et ne souhaitent sans doute pas l'arrivée d'un Régiment du Génie qui les rend orphelins de leur régiment de pontonniers. Aujourd'hui, le 6^e Régiment du Génie est le régiment d'Angers. Mais, l'aide apportée aux collectivités locales et aux populations, ainsi que son intégration à la 9^e Division d'Infanterie de Marine ont progressivement élargi cet enracinement à l'ensemble de la région. Le 6^e R.G. est également devenu le Régiment du Génie de l'Ouest.

Cette rencontre inattendue, longtemps peu probable, entre une ville, une région, et un régiment, a curieusement laissé peu de traces dans la mémoire locale. Avant d'observer cet enracinement et l'organisation actuelle du régiment, il convient donc de revenir sur ses origines et son installation dans la cité du roi René.

Naissance et installation du 6^e Régiment du Génie à Angers

Le 6^e Régiment du Génie naît d'une réorganisation de l'artillerie et du génie. Sa constitution et son organisation résultent plus précisément de la solution apportée à une question longtemps récurrente au sein de l'armée : *la question des pontonniers*. Mais, au-delà des débats relatifs à l'organisation de l'institution militaire, l'enracinement du régiment à Angers ne peut se comprendre sans évoquer la place conquise par l'armée et le génie au sein de la cité angevine.

Origine et filiations

Au début du XX^e siècle, les cartes postales de présentation du 6^e R.G. le qualifient de « *régiment de sapeurs-pontonniers* », or le 6^e R.G. est principalement constitué à partir de compagnies de sapeurs-mineurs déjà existantes. Les sapeurs et officiers qui rejoignent Angers ne sont pas des pontonniers et leurs missions ne sont pas exclusivement celles que la tradition dévolue aux pontonniers. Le régiment comme l'arme doivent apprendre à

concilier la nécessaire polyvalence du sapeur et l'exigeante spécialisation du pontonnier.

Le 6^e Régiment du Génie est formé en vertu de la loi du 29 juin 1894 portant modification de l'organisation de l'artillerie et du génie. Cette loi crée deux nouveaux régiments du génie qui prennent les numéros « 6 » et « 7 ». Ils s'installent respectivement à Angers et Avignon¹, aux lieux et places des 2^e et 1^{er} Régiments d'artillerie-pontonniers qui sont supprimés. Les drapeaux des régiments de pontonniers sont remis au gouverneur des Invalides le 8 octobre 1894.



La remise aux Invalides des drapeaux des pontonniers

¹ Le 7^e Régiment du Génie est dissous en 1984. Il est recréé à Angers en 1994 comme régiment de soutien de l'École d'Application du Génie en remplacement du 21^e Régiment du Génie, qui devient une unité de réserve rattachée au 5^e Régiment du Génie de Versailles.

Loi du 29 juin 1894 portant modification à l'organisation de l'artillerie et du génie

Art. 1^{er}. Les deux régiments d'artillerie-pontonnières sont supprimés.

Art. 2. Les drapeaux des deux régiments de pontonniers seront déposés aux Invalides et remis solennellement au gouverneur des Invalides par M. le Ministre de la guerre, en présence du plus ancien officier et du plus ancien sous-officier de chaque régiment.

Art. 3. Le service des équipages de ponts est assuré par le génie.

Art. 4. Il est créé dans l'arme du génie :

1° L'Etat-major, le petit état-major et la section hors rang de deux nouveaux régiments ; ces unités ont la composition indiquée par le tableau n° 1 de la série D annexé à la loi du 13 mars 1875.

2° Deux nouvelles compagnies de sapeurs-conducteurs.

Les deux nouveaux régiments prennent les numéros 6 et 7 de l'arme.

La répartition des bataillons de sapeurs-mineurs entre les régiments du génie est déterminée par décret du Président de la République.

A chaque régiment est attribuée une compagnie de sapeurs-conducteurs dont l'effectif est fixé par le tableau B annexé à la présente loi.

La composition de l'état-major du 5^e Régiment du Génie est modifiée conformément au tableau C ci-annexé.

Art. 5. Il est créé dans l'artillerie :

1° L'Etat-major, le petit état-major et le peloton hors rang de deux nouveaux régiments.

Ces unités ont la composition prévue par le tableau A annexé à la loi du 15 juillet 1889 et par l'article 6 de la loi du 25 juillet 1893.

2° 28 batteries montées ayant la composition déterminée par le tableau A de la loi du 15 juillet 1889.

Les deux nouveaux régiments prennent les numéros 39 et 40 (...).

Art. 6. Il sera procédé à la constitution des formations créées en vertu des articles 4 et 5 de la présente loi à l'aide de ressources en officiers, gradés et hommes de troupe rendues disponibles par la suppression de deux régiments d'artillerie-pontonnières et au moyen de la création du nombre d'emplois nécessaires.

Aucun emploi nouveau d'officier supérieur ou de capitaine ne sera créé dans l'artillerie ni dans le génie ; les officiers de ces grades nécessaires pour compléter les formations nouvelles seront prélevés sur les états-majors particuliers de ces deux armes (...).

Art. 7. Des règlements ministériels assureront l'exécution de la présente loi et détermineront notamment les dispositions à prendre pour passer de l'organisation actuelle à l'organisation nouvelle.

Pendant la période transitoire, les officiers appartenant aux régiments d'artillerie-pontonnières pourront, sur leur demande, être versés dans les régiments du génie.

La même faculté sera accordée aux officiers du même grade du génie qui demanderont à passer dans l'artillerie.

Toutefois le nombre de ces derniers ne pourra dépasser, dans chaque grade, celui des officiers d'artillerie qui seront versés dans le génie.

Ces changements d'arme seront prononcés par décret.

Art. 8. Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi sont abrogées.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 juin 1894.

Signé : CASIMIR-PERIER.

Par le Président de la République :

Le Ministre de la guerre,

Signé A. MERCIER.

Dans leur ensemble, les officiers des régiments dissous ne répondent pas à l'offre qui leur est faite de passer dans les régiments du génie au cours de la période transitoire (art. 7 de la loi du 29 juin 1894). Seul le capitaine Schaeffer du 2^e Régiment d'Artillerie-pontonnière intègre le 6^e R.G, où il prend le com-

mandement de la compagnie 10/3. A Avignon, trois officiers d'artillerie passent dans le génie au 1^{er} octobre 1894². L'attachement à l'arme prime ici sur la spécialité.

² D'après l'*Etat militaire du corps de l'artillerie*, Paris, Berger-Levrault, 1895.

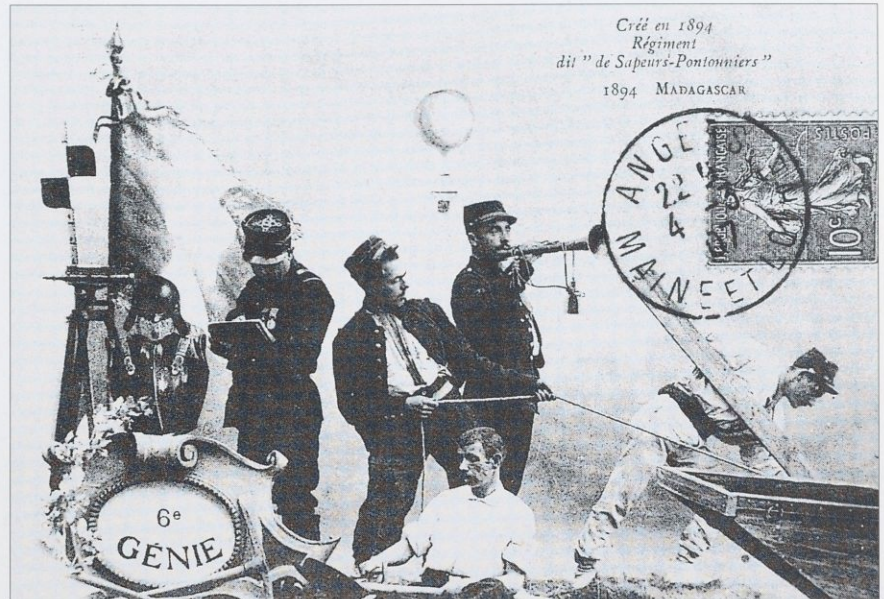
Au sein de la troupe, trois cents artilleurs-pontoniers rejoignent néanmoins les rangs du 6^e Régiment du Génie³. Ils s'intègrent aux 1279 sous-officiers et hommes de troupe que commandent le colonel Dalstein et ses 68 officiers. Le régiment est ainsi principalement constitué à partir des 9^e, 10^e et 11^e Bataillons du 1^{er} Régiment du Génie stationné à Versailles et de compagnies issues du 3^e Bataillon du 3^e Régiment d'Arras⁴.

Le 6^e R.G. est, à sa création, composé de trois bataillons à quatre compagnies chacun. Huit officiers et deux cent seize hommes restent stationnés à Epinal, où ils forment une compagnie détachée, la 9/4. En 1898, cette compagnie passe au 1^{er} Régiment du Génie. Dans le même temps, les compagnies 10/4 et 11/4 cessent d'appartenir au 6^e R.G. Ces trois compagnies sont cependant recréées simultanément à Angers à partir de détachements provenant des 2^e et 7^e Régiments de Génie ainsi que d'éléments issus des compagnies détachées en Algérie et en Tunisie.

La création de ces deux nouveaux régiments du génie résulte de la réorganisation de l'arme suite à l'incorporation d'une nouvelle mission. A partir de 1894, le service des équipages de pont est attribué au génie. Après l'incorporation du service des trains aux armées et avant la création d'un bataillon d'aéroliers, l'arme est bien, en cette fin de siècle, l'arme des communications. Cette réorganisation du génie ainsi que de l'artillerie fait figure de réponse à la question des pontonniers.

³ D'après le compte-rendu de la cérémonie de création du 6^e R.G. notamment reproduit dans la rubrique locale de *L'Anjou* des lundi 8 et mardi 9 octobre 1894.

⁴ Décret du 4 juillet 1894 relatif à l'application de la loi du 29 juin 1894 et modifiant l'organisation du génie.



Jean-Baptiste-Jules DALSTEIN (1845-1923)

D'origine messine, celui-ci entre à l'école polytechnique en 1864. Sorti en milieu de tableau, il choisit l'arme du génie. En 1870, affecté au 3^e Corps de l'armée du Rhin, il prend part aux batailles de Gravelotte, Saint-Privat et Noisseville avant d'être fait prisonnier. De retour de captivité, il est nommé en Algérie avec le grade de capitaine. Sa carrière se partage alors entre séjours en métropole et en Algérie. En 1886, il est nommé chef d'Etat-major du génie du corps expéditionnaire du Tonkin. En 1891, il est Lieutenant-colonel quand le président Sadi Carnot le prend dans sa maison militaire où il demeure jusqu'à l'assassinat du Président de la République, le 24 juin 1894. Il rejoint alors Angers où est créé le 6^e Régiment du Génie. Il en est le premier chef de corps du 1^{er} octobre 1894 au 5 septembre 1896. Général de Brigade en 1897 puis Général de Division en 1901, il est membre du Conseil Supérieur de la Guerre et Gouverneur de Paris de 1906 à 1910. Passé au cadre de réserve, il est rappelé par le Général Joffre au commandement de la 6^e région militaire de 1914 à 1916.



Colonel Dalstein

1894



1994

CHEFS de CORPS du 6^e REGIMENT du GENIE

1894 - 1897	COL DALSTEIN	1930 - 1932	COL ALLEAU	1963 - 1964	COL SIQUIER
1897 - 1899	COL GILLET	1932 - 1934	COL DUMONT FILLON	1964 - 1965	LCL LECONTE
1899 - 1902	COL MORTAGNE	1934 - 1936	COL FROMENT	1965 - 1967	COL de BOUTEILLER
1902 - 1904	COL MAGUE	1936 - 1938	COL TOURNOUX	1967 - 1969	COL LEDERMANN
1904 - 1905	COL PETIBON	1938 - 1939	COL CARRIER	1969 - 1971	COL LARTIGUE
1905 - 1908	COL BOURDEAUX	1940 - 1941	LCL BASTIDE	1971 - 1973	COL GEORGES
1908 - 1911	COL ALBY	1941 - 1942	LCL MALHOMME	1973 - 1975	LCL TRETJAK
1911 - 1914	COL PIARRON de MONDESIR	1945 - 1946	LCL GUY	1975 - 1977	COL MUNIER
1914 - 1919	COL BERNARD	1946 - 1950	COL MALHOMME	1977 - 1979	COL TEIL
1919 - 1920	LCL LEROUX	1950 - 1952	COL BESSON	1979 - 1981	LCL BRESSON
1920 - 1922	COL THOMAS	1952 - 1953	COL MUTIN	1981 - 1983	LCL KERVIZIC
1922 - 1924	COL LEROUX	1953 - 1956	COL COLIN	1983 - 1985	LCL LALIER
1924 - 1926	COL LETOURNEUR	1956 - 1957	COL BONNAMY	1985 - 1987	LCL LAGUERIE
1926 - 1928	COL TRICAUD	1957 - 1959	COL CATHALA	1987 - 1990	COL LEDUC
1928 - 1930	COL GOURANDY	1959 - 1961	COL GUILLERET	1990 - 1992	COL CHARVOZ
		1961 - 1963	COL TRICOT	1992 - 1994	COL MARAL

1994

CHEFS de CORPS du 6^e REGIMENT du GENIE

1994 - 1997	COL CHINOUILH
1997	COL GROS

RDUN



6e REGIMENT
DU GENIE

6e REGIMENT
DU GENIE

6
LA MARNE
VERDUN
AISNE

6e REGIMENT DU GENIE
A LA MEMOIRE
DE NOS OFFICIERS SOUS-OFFICIERS ORAUX
ET DE NOS HOMMES TOMBES POUR LA DEFENSE DE
LA PATRIE ET LA GLOIRE DE L'ARMEE DU GENIE